

Montréal, le 1^{er} février 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Tous les participants

Objet : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2022**
Dossier de la Régie : R-4177-2021 phase 1

Pour faire suite à la lettre de l'ACEFQ¹ dans laquelle l'intervenante mentionne qu'elle n'entend pas participer activement à l'audience du 7 février 2022 dans le cadre du dossier susmentionné, la Régie de l'énergie donne les instructions suivantes.

Le Distributeur et les intervenants qui le souhaitent pourront déposer une demande de renseignements à l'ACEFQ **d'ici le 4 février 2022 à midi.**

Les réponses de l'ACEFQ à ces éventuelles demandes de renseignements devront être déposées, le cas échéant, **au plus tard le 7 février 2022 à midi.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [C-ACEFQ-0005](#).